

APPEL A PROPOSITIONS

Projets dans la région de la Grande Muraille Verte contribuant à la neutralité en matière de dégradation des terres et recherchant un accompagnement pour sécuriser de l'investissement privé.

Juillet 2021

IDH, en tant que gestionnaire de la facilité d'assistance technique LDN, en partenariat avec Mirova, en tant que gestionnaire du Fonds LDN, invite les entreprises et les organisations éligibles à soumettre des propositions qui permettront la mise en œuvre de projets de gestion durable des terres (GDT) et de restauration des terres commercialement viables dans la région de la Grande Muraille Verte, dans le but d'attirer des investissements privés et des financements mixtes pour développer leurs activités.

Cet appel à propositions (AàP) précise les objectifs de l'AàP, la note de concept et les exigences de la proposition, ainsi que la procédure de sélection et de contractualisation du projet. Cet appel à propositions comprend la soumission d'une note de concept et un retour d'information sur la note de concept afin d'accompagner les candidats dans la soumission de leur proposition.

Les entités qui envisagent de soumettre une proposition sont priées de lire attentivement le présent Appel à propositions, car tout écart peut entraîner l'exclusion de la participation ultérieure à la procédure ou la non-sélection de leur proposition soumise.

A. CONTEXTE

Le nouveau cadre stratégique 2018-2030 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) est l'engagement mondial pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres (LDN) afin de restaurer de vastes étendues de terres dégradées, d'améliorer les moyens de subsistance de plus de 1.3 milliards de personnes, et de réduire les impacts de la sécheresse sur les populations vulnérables afin de construire un avenir qui évite, minimise et inverse la désertification/dégradation des terres et atténue les effets de la sécheresse dans les zones touchées à tous les niveaux pour atteindre un monde neutre en matière de dégradation des terres, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Pour atteindre l'objectif d'un monde sans dégradation des terres (cible 15.3 des Objectifs de Développement Durable - ODD) d'ici à 2030, il faut mobiliser des ressources financières significatives. Les ressources publiques et philanthropiques ne suffiront pas, comme le reconnaît le programme d'action d'Addis-Abeba. De nouveaux instruments et intermédiaires financiers, ainsi que des conditions favorables, sont nécessaires pour catalyser les capitaux privés. Initié par la CNULCD et géré de manière indépendante par Mirova, le Fonds LDN rassemble des capitaux publics et privés pour fournir un financement à long terme à des projets de gestion durable des terres qui réduiront, éviteront ou inverseront la dégradation des terres par le biais de l'agriculture et de la foresterie durables et d'autres secteurs liés à l'utilisation des terres.

La préparation des projets peut constituer un goulot d'étranglement majeur pour les investissements dans la GDT et la restauration. La facilité d'assistance technique (FAT) du LDN a été créée pour aider à réduire ce goulot d'étranglement, et pour relier les projets au Fonds LDN et aux impacts LDN. La FAT

peut fournir des subventions et des subventions remboursables à des (potentiels) projets d'investissement, pour améliorer la qualité technique et renforcer les impacts environnementaux et sociaux, afin que le projet réponde aux critères d'investissement du Fonds LDN. De plus amples informations sur la FAT peuvent être trouvées sur le site :

<https://www.idhsustainabletrade.com/landscapes/ldn-taf/>

La région de la Grande Muraille Verte et les pays voisins

La désertification dans la région du Sahel doit être stoppée et c'est pourquoi la CNULCD soutient activement l'initiative de la Grande Muraille Verte et ses objectifs¹. Le but de cette initiative est de renforcer la résilience des systèmes naturels de la région en soutenant les opportunités commerciales qui assurent un développement durable des ressources terrestres et créent des emplois. Des financements publics et privés sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'initiative de la Grande Muraille Verte.

Les principales zones d'intervention de la Grande Muraille Verte sont : le Burkina Faso, le Tchad, Djibouti, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Soudan. Reconnaissant que les investissements ne sont pas seulement nécessaires dans les principales zones d'intervention, mais aussi dans les pays voisins qui sont de plus en plus touchés par les conséquences de la désertification, cet appel d'offres est également éligible pour des projets dans les pays proches du Sahel où la désertification touche les écosystèmes existants. Dans tous les cas, un lien clair avec les objectifs de l'initiative de la GMV doit être argumenté dans la proposition.

Mobiliser des projets à fort impact

La récente conférence sur la mobilisation de l'investissement privé dans la région de la GMV, organisée par l'UICN, a démontré qu'il existe de nombreuses entreprises et organisations innovantes et durables qui reverdissent activement la région du Sahel grâce à leurs modèles commerciaux, souvent en collaboration avec les petits exploitants agricoles et les communautés locales. La FAT vise à soutenir ces entreprises, organisations ou coopératives dans leur démarche de levée de fonds auprès d'investisseurs privés à impact, tels que le Fonds LDN.

La FAT peut soutenir des projets commercialement viables en fournissant une assistance technique permettant :

- (i) d'améliorer la conception et les structures techniques, opérationnelles et financières ;
- (ii) de soutenir la préparation de projets liés à un impact social et environnemental plus large.

La FAT travaille avec des projets qui sont suffisamment matures pour viser des investissements privés à grande échelle. La FAT a des critères² d'éligibilité standard pour les propositions qui peuvent être soumises à tout moment. Pour cet appel d'offres, la FAT applique les mêmes critères d'éligibilité à l'exception du niveau de maturité/échelle du projet. La région de la GMV étant une priorité pour la CNULCD et le Fonds LDN, et reconnaissant la complexité du développement d'un projet de GDT/restauration commercialement viable à l'échelle de la région de la GMV, la FAT est ouverte à la collaboration avec des projets dont le concept/modèle d'entreprise est clair et dont l'impact prévu sur

¹ <https://www.unccd.int/actions/great-green-wall-initiative>

² www.idhsustainabletrade.com/publication/ldn-taf-eligibility-criteria

la dégradation des terres est important, mais qui sont trop précoces pour attirer des investissements privés importants, comme ceux du Fonds LDN, dans un délai court³.

B. APPEL A PROPOSITIONS

Critères clés du projet

Cet appel d'offres s'adresse aux entrepreneurs, aux entreprises vertes, sociales et solidaires, qui sont à un stade précoce de développement ou déjà matures, dans la région de la GMV qui cherchent à étendre et à renforcer leur modèle d'entreprise / concept commercial. Pour qu'un projet soit éligible à cet appel d'offres, le modèle d'entreprise proposé/mis en œuvre doit :

- contribuer à l'objectif d'un monde sans dégradation des terres⁴ ;
- être ou avoir le potentiel de devenir commercialement viable / générateur de revenus et avoir le potentiel de devenir investissable ;
- contribuer à l'objectif de l'initiative de la Grande Muraille Verte ;
- avoir le potentiel de passage à l'échelle (avec des investissements privés) et de générer un impact environnemental et social positif significatif.

L'entreprise peut appartenir tout secteur (par exemple, l'agriculture, y compris les produits des terres arides, l'agroforesterie, la régénération naturelle gérée par les agriculteurs, l'écotourisme). Elle doit intégrer à la fois la dimension du territoire et celle de la chaîne d'approvisionnement. La préférence sera donnée aux projets contribuant de manière significative aux thèmes suivants :

- l'inclusion des petits exploitants ;
- l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- l'engagement des jeunes / la création d'opportunités pour les jeunes ;
- la sécurité alimentaire (locale) ;
- la création d'emplois décents et formels ;
- le renforcement des marchés locaux ;
- adaptation/atténuation du climat ;
- la restauration/protection des écosystèmes naturels restants.

L'appel d'offres a été directement partagé avec quelques organisations actives dans la gestion durable et la restauration des terres dans la région de la GMV, mais toutes les autres parties intéressées qui répondent aux critères d'éligibilité sont également encouragées à répondre.

Assistance technique éligible

- Voici quelques exemples du type d'activités qui pourront être financées par la FAT⁵:
 - Améliorer les structures opérationnelles et financières :
 - Établir un plan d'affaires solide ;

³ Normalement, la FAT travaille avec des projets qui visent à obtenir des investissements privés à grande échelle dans un délai de 12 à 24 mois. Pour cet appel d'offres, la FAT est ouverte à travailler avec des projets qui devraient être prêts à être investis dans les 3 à 4 ans.

⁴ S'appuyant sur le cadre conceptuel scientifique LDN de la CNULCD, la LDN examine trois sous-indicateurs : la couverture des terres, la productivité des terres et le stock de carbone (mesuré en tant que carbone organique du sol (SOC)). Sur la base du principe "un pour tous" (chacun des trois sous-indicateurs LDN doit présenter une stabilisation ou une amélioration), un changement global positif indique que la productivité et la santé des terres augmentent et que la dégradation des terres est inversée. Pour plus d'informations, consultez le site <https://knowledge.unccd.int/topics/land-degradation-neutrality>

⁵ Il s'agit d'exemples. Le soutien de la FAT ne se limite pas à ces exemples. D'autres projets qui ont été soutenus par la FAT peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.ldninsights.org.

- Conception et mise en place de la structure de financement, du schéma contractuel global et du processus de gestion des risques du projet ;
- Renforcement des capacités pour améliorer les processus opérationnels.
- Soutien à la préparation des projets :
 - Analyse du régime foncier spécifique au site/projet ;
 - Analyse des possibilités spécifiques au projet d'optimiser l'impact social et environnemental de l'investissement, notamment en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, la gestion durable des terres et de l'eau, la biodiversité, le développement communautaire, les revenus des petits exploitants et l'égalité homme femme ;
 - Accès au marché.
- Soutien à la mise en œuvre du projet ;
 - Renforcement des capacités et mise en œuvre de projets pilotes pour renforcer la preuve de concept
- Le cofinancement de la FAT qui peut être demandé peut aller de 50 000 à 100 000 euros⁶.
- La durée maximale de l'assistance technique est de 24 mois.

Exigences de l'entreprise / organisation

- Le demandeur est un opérateur du secteur privé, a établi un partenariat avec un opérateur du secteur privé ou vise à établir une opération avec secteur privé (par exemple, une organisation de la société civile ayant l'intention de créer une activité commerciale).
- Le partenaire du projet est en bonne santé financière ou formulera son besoin de soutien par le biais de la FAT pour atteindre une bonne santé financière.
- Le partenaire du projet a, ou s'associe à un partenaire de mise en œuvre qui a, la capacité et l'expertise techniques et financières appropriées pour mettre en œuvre le projet d'Assistance Technique avec succès et fournir des rapports techniques et financiers comme demandé par IDH.
- Le partenaire du projet a besoin de la contribution de la FAT avec un cofinancement. La contribution totale de la FAT au projet sera proportionnelle et dépendante de la contribution totale du secteur privé au projet, en respectant le ratio minimal de 1:1 (FAT : cofinancement privé).
- Le partenaire du projet, ainsi que les éventuels partenaires de mise en œuvre, s'engagent et acceptent explicitement de partager les informations (autres que les informations commerciales/confidentielles), les méthodologies et les leçons apprises avec IDH. Le cas échéant, les partenaires qui ont développé ce matériel seront mis en avant.
- Le partenaire du projet confirme la conformité et signe la déclaration d'intégrité, jointe à l'annexe 1.

C. FORMAT DE PROPOSITION

La proposition doit inclure :

- L'état actuel du projet et l'impact envisagé qui pourrait être atteint par la mise à l'échelle par des investissements privés.
- Description des activités pour lesquelles le soutien de la FAT est demandé, principales étapes et budget par étape.

⁶ Les coûts de coordination administrative (incluant tout le personnel administratif) ne doivent pas dépasser 10% du coût total du projet. Les projets dont la contribution de la FAT dépasse 75.000 EUR doivent inclure un audit financier du projet. Tous les coûts de personnel/audit associés à la coordination et aux activités administratives doivent être inclus dans le seuil de 10%. La FAT ne peut pas financer des actifs fixes.

- Plan de collecte de données et de suivi conforme aux directives de l'IDH pour la planification et l'établissement de rapports (joint en annexe 2). Indicateurs spécifiques sur lesquels les partenaires du projet/partenaires de mise en œuvre rendront compte des progrès de l'assistance technique.
- Le budget proposé. Le budget doit être suffisant pour mettre en œuvre le projet avec succès, et doit être rentable. Le cas échéant, l'efficacité peut être mesurée en termes de coût total du projet par agriculteur concerné et/ou de coût total du projet par hectare planté.

Dans le cadre de la procédure de demande, le demandeur doit soumettre quatre documents :

- La note de concept (modèle voir annexe 3)
- La proposition technique (modèle voir annexe 4)
- La proposition financière (modèle voir annexe 5)
- Déclaration d'intégrité signée (modèle voir annexe 1)

La note de synthèse et la proposition complète peuvent être soumises en anglais ou en français. Les documents français peuvent être partagés sur demande.

D. SÉLECTION DES PROJETS

Les propositions de projet seront évaluées par la FAT LDN, en étroite consultation avec le Fonds LDN, sur la base des critères spécifiques de l'Appel à projets mentionnés ci-dessus et des critères généraux de sélection des projets de la FAT LDN (annexe 4).

IDH a pour objectif de sélectionner jusqu'à 5 projets qui seront présentés au Comité de sélection des projets de la FAT pour approbation.

E. CALENDRIER

Livrable	Date d'échéance
Publication de l'appel d'offres	Semaine 27
Soumettre une note conceptuelle (annexe 3) à IDH pour obtenir un retour	Date limite : 26 juillet 2021
Feedback sur la note de concept	Semaine 30/31
Soumission de la proposition complète	Date limite : 6 septembre 2021
Sélection	Septembre 2021
Comité de sélection des projets FAT	Septembre/octobre 2021
Contractualisation	Octobre/novembre 2021
Début de la mise en œuvre du projet	Octobre/novembre 2021

Les dates spécifiées pour la soumission de la note de concept et de la proposition complète dans le calendrier ci-dessus sont considérées comme des dates limites. Les notes de concept et les propositions non soumises dans les délais ne seront pas prises en considération. Les autres dates sont indicatives et non engageantes. IDH se réserve le droit de modifier toutes les dates et informera les candidats en temps utile en cas de changement.

F. CONDITIONS GÉNÉRALES

En participant à cette procédure, le candidat déclare accepter inconditionnellement le contenu de cet appel d'offres et de ses annexes. IDH n'est pas obligé, dans le cadre de cette procédure, de prendre une décision d'attribution ou de conclure un contrat avec un candidat.

IDH réitère son droit de mettre à jour, de modifier, de prolonger, de reporter, de retirer ou de suspendre l'appel à proposition, le calendrier, ou toute décision liée à la sélection, à la décision d'attribution du contrat ou au contrat. IDH se réserve également le droit de prendre toute décision sous conditions.

Aucune demande de compensation ne peut être faite à l'égard d'IDH, de ses employeurs, de Mirova, du Fonds LDN ou de tiers agissant en leur nom, ou d'entités affiliées.

Le présent appel d'offres ne constitue pas une offre ou un engagement de Mirova ou du Fonds LDN à financer directement ou indirectement les projets soumis et/ou sélectionnés dans le cadre de cet appel d'offres. Tout engagement de ce type sera soumis, entre autres, à un contrôle préalable technique, financier et juridique détaillé du projet/programme proposé, ainsi qu'à l'approbation de tous les comités requis, y compris les vérifications de l'identité du client.

Le demandeur informera IDH, sans délai, si à tout moment au cours de la procédure, ou pendant l'exécution du contrat, il ne peut plus se conformer aux critères fixés dans l'Appel à propositions. Veuillez noter que cela pourrait entraîner l'exclusion de toute participation ultérieure à la procédure.

G. MOTIFS D'EXCLUSION

Les fournisseurs de services sont exclus de la participation à une procédure de passation de marché si :

- a) elles sont en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou font l'objet d'une procédure concernant ces matières, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- b) ils ont été condamnés, ou des personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur eux, pour un délit concernant leur comportement professionnel par un jugement ayant autorité de chose jugée ;
- c) ils se sont rendus coupables de fautes professionnelles graves prouvées par tout moyen que l'IDH peut justifier ;
- d) ils n'ont pas rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel ils sont établis, ou à celles des Pays-Bas ou du pays où le contrat doit être exécuté ;
- e) elles ou des personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur elles ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent ou toute autre activité illégale, lorsque cette activité illégale porte atteinte aux intérêts financiers de l'AMF.
- f) Les soumissionnaires ne feront pas appel au travail des enfants ou au travail forcé et/ou ne pratiqueront pas de discrimination et ils respecteront le droit à la liberté d'association et le droit de s'organiser et de participer à des négociations collectives, conformément aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les prestataires de services doivent confirmer par écrit qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations énumérées ci-dessus (voir Déclaration d'intégrité - Annexe 1).

IDH rejettera les offres si des pratiques illégales ou de corruption ont eu lieu dans le cadre de l'attribution ou de la procédure d'appel d'offres.

H. INFORMATIONS DE CONTACT

Annabel Bol, chargée de programme

bol@idhtrade.org

I. ANNEXES

- Annexe 1 : Déclaration d'intégrité
- Annexe 2 : Directives IDH pour la planification et le rapportage
- Annexe 3 : Note succincte de présentation - modèle
- Annexe 4 : Proposition technique - modèle
- Annexe 5 : Proposition financière - modèle

À propos de l'initiative de commerce durable d'IDH

IDH, The Sustainable Trade Initiative, réunit des entreprises, des gouvernements, des financiers et d'autres acteurs dans des partenariats public-privé. Ensemble, nous conduisons la conception, le cofinancement et le prototypage de nouveaux modèles commerciaux économiquement viables pour dissocier la production de matières premières tropicales de la déforestation et créer une valeur partagée pour toutes les parties prenantes. IDH dispose d'un réseau de plus de 400 entreprises, OSC, institutions financières, organisations de producteurs et gouvernements. IDH travaille dans 12 secteurs agricoles et 12 paysages dans plus de 40 pays pour obtenir un impact évolutif sur les objectifs de développement durable. Les approches d'IDH sont conçues pour faire passer la durabilité de la niche à la norme sur les marchés grand public. IDH se concentre sur la création d'un impact positif sur la déforestation, les revenus et les salaires de subsistance, les conditions de travail, la charge toxique et le genre.